

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A L'EVOLUTION DES TARIFS  
DE LA REGIE EVADT**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS ;

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à l'effet de fixer la totalité des tarifs des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il convient d'actualiser et regrouper les tarifs des manifestations organisées par le service évènementiel et culture à compter du 01 avril 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Fixe les tarifs buvette et petite restauration à compter du 01 avril 2025 comme suit :

**Buvette :**

Bière : 3 €

Bière de qualité supérieure Duvel et Leffe : 4 €

Vin en bouteille : 15 €

Pétillant et cidre bouteille : 15 €

Verre de vin et cidre : 3 €

Soda, eau pétillante et jus de fruits : 2 €

Café, thé et eau plate : 1 €

**Petite restauration :**

Sandwich et croque-monsieur : 3 €

Barbe à papa : 2 €

Crêpe, gaufre : 3 €

**ARTICLE 2 :** Fixe les tarifs des concerts, spectacles, sorties, événements, adhésion à la bibliothèque et divers ateliers à compter du 01 avril 2025 comme suit :

- Concerts, spectacles :

Concerts, spectacles et sorties de catégorie 1, jusqu'à 1000 €

Moins de 12 ans : 05 € - Plus de 12 ans : 10 €

Concerts, spectacles et sortie de catégorie 2, de 1001 € à 1500 €

Moins de 12 ans : 10 € - Plus de 12 ans : 15 €

Concerts, spectacles et sortie de catégorie 3, de 1501 € à 2000 €

Moins de 12 ans : 15 € - Plus de 12 ans : 25 €

Concerts, spectacles et sortie de catégorie 4, au-delà de 2001 €  
 Moins de 12 ans : 20 € - Plus de 12 ans : 35 €

50 % de remise pour les titulaires d'une carte d'invalidité.  
 Bourse aux livres annuelle : 1 € le kilo

Spectacle à 1€ : 1€ pour les résidents CCFL et 3 € pour les non-résidents CCFL

Conteurs en campagne : 3 €

- Les droits d'entrées des manifestations TRIALYSCOLOR, BRADERIE et SAILLY EN FETE sont fixés à compter du 01 avril 2025 comme suit :

Droits d'entrées :

**TRIALYSCOLOR :**

6 € par participant ou 16 € par famille (à partir de 3 inscriptions du même foyer fiscal)

**BRADERIE :**

6 € L'emplacement de 4 mètres pour les saillysiens

8 € l'emplacement de 4 mètres pour les extérieurs

**SAILLY EN FETE :**

5 € pour les extérieurs à partir de 3 ans

Gratuit pour les saillysiens

**ARTICLE 3 :**

<b>Ateliers culturels à l'exception de la bibliothèque : PEINTURE</b>	
<b>Habitants de la commune</b>	<b>Extérieurs</b>
163,30 €/an pour la 1 <sup>o</sup> inscription	228,70 €/an pour la 1 <sup>o</sup> inscription
108,90 €/an pour la 2 <sup>o</sup> inscription	174,30 €/an pour la 2 <sup>o</sup> inscription
81,70 € pour la 3 <sup>o</sup> inscription	130,70 €/an pour la 3 <sup>o</sup> inscription

<b>Ateliers</b>	<b>Habitants de la commune</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Couture, scrapbooking, peinture sur porcelaine.</b>	32 € par trimestre et par atelier	42,10 € par trimestre et par atelier
<b>Clubs (tricot, patchwork, informatique, mémoire, remue-méninges...)</b>	5,70 €/ an et par club	

**ARTICLE 4 :**

A compter du 01 avril 2025 :

<b>Adhésion bibliothèque</b>	
<b>Habitants de la commune</b>	<b>Extérieurs</b>
0 €	0 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 062-216207365-20250318-DEC2025\_044-BF

S'LO

**ARTICLE 5 :** Cette décision abroge la précédente décision DEC2025\_016.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à Sailly-sur-la-Lys, le 18 mars 2025

DEC2025\_044



Le Maire  
Jean-Claude THOREZ

DGS

